

Démarche de services-conseils

La démarche proposée par le Programme services-conseils (PSC) est composée en trois grandes étapes, soit le diagnostic, la planification des actions et l'accompagnement et le suivi. Trois types de diagnostics agroenvironnementaux de l'entreprise sont admissibles au financement du PSC :

- Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA)
- Évaluation de l'état des sols
- Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides

La planification des actions se fait à travers le plan d'action du PAA et peut être, au besoin, mis à jour en fonction de l'évolution agroenvironnementale de l'entreprise. Quant à l'accompagnement et au suivi, les activités admissibles sont celles qui aident l'entreprise à réaliser une ou des actions admissibles au financement du PSC et qui ont été recommandées dans son PAA.

Cette démarche est représentée dans le schéma ci-dessous.

Schéma 1 : Démarche priorisée en agroenvironnement

